

Notes d’allocution pour la Mission d’information sur la réglementation du cannabis de
l’Assemblée Nationale de France

Karine Cousineau pour le Conseil Canadien du Cannabis

Tout d’abord j’aimerais remercier la mission d’information et le service économique de l’ambassade de France au Canada pour cette invitation. Je me suis joint à la société The Green Organic Dutchman, un producteur de cannabis qui se concentre sur la production de cannabis certifié biologique à titre de directrice des relations gouvernementales et du développement durable il y a un peu plus de deux ans. Depuis le mois de novembre 2020, je fais partie du conseil d’administration du Conseil Canadien du Cannabis et je siège sur un comité spécial dédié à l’industrie du cannabis de la Chambre de Commerce du Canada. C’est un honneur pour moi de représenter aujourd’hui le Conseil Canadien du Cannabis et de participer à votre étude sur la réglementation du Cannabis.

De prime abord, j’aimerais vous offrir l’appui et le support des producteurs canadiens de cannabis autorisés dans vos démarches. Soyez assurés que nous sommes disponibles pour répondre à vos questions suite à cette rencontre et nous serions heureux de vous accueillir dans nos serres et nos laboratoires canadiens dès que la crise sanitaire mondiale le permettra.

Le Conseil du cannabis canadien ou C3 pour les intimes, est le regroupement national des producteurs autorisés de cannabis du Canada. La mission du Conseil est d’agir à titre de porte-parole national de ses membres pour promouvoir les normes applicables à l’industrie, appuyer la création, l’essor et l’intégrité de l’industrie du cannabis réglementé, et servir de ressource sur les questions liées à l’usage sûr et responsable du cannabis à des fins médicales et non médicales.

Plus de 500 producteurs se sont vu accordés une licence afin de cultiver légalement le cannabis par Santé Canada au cours des dernières années. Obtenir une licence n’est pas une tâche facile et démontre le sérieux et la volonté entrepreneuriale de ceux qui y sont arrivés.

Comme vous l’entendrez plus tard avec mes collègues Stéphane Couture et Ivan Ross Vrana, il y a beaucoup de diversité parmi les 500 producteurs autorisés. Tout d’abord, il y en a de toutes les tailles. Bien que les plus gros aient les plus grandes parts de marchés en ce moment, on voit poindre une véritable tendance avec l’émergence de plusieurs micro-producteurs. Plusieurs sociétés sont cotées sur différents marchés boursiers tandis que des investissements communautaires ont permis l’émergence de producteurs locaux. Certaines communautés autochtones ont aussi investi dans le développement du secteur.

Comme vous en parlera assurément l’ancienne vice-première ministre Mme McLellan, les objectifs principaux du gouvernement canadien lorsqu’il a procédé à la légalisation du cannabis pour usage récréatif de consommateur adultes étaient de protéger la santé publique, de diminuer la consommation chez les jeunes et d’éliminer le marché illicite dont certains acteurs

sont associés au crime organisé. Le Conseil Canadien du Cannabis partage entièrement ces objectifs en plus d'être engagé à garantir une production sûre et de qualité, à assurer un accès fiable et sécuritaire au cannabis, et à en promouvoir l'usage salubre et sain.

Depuis deux ans, la proportion de cannabis cultivée par les titulaires de licence continue de croître et, à ce jour, les statistiques ont montré qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la consommation de cannabis chez les jeunes depuis la légalisation ce qui démontre les progrès quant à l'atteinte des objectifs du gouvernement canadien.

S'il y a par contre un aspect de la légalisation qui n'a pas encore été assez discuté au Canada, c'est celui de la valorisation économique. Comme je le disais plus tôt, l'impact économique ne faisait pas partie des objectifs du gouvernement lors de la légalisation.

Or, comme vous le savez, le Canada est un grand pays qui compte de nombreuses régions rurales et éloignées et l'on constate que la culture du cannabis a permis d'investir des milliards de dollars, dont une grande partie a profité à la croissance de l'emploi dans les régions rurales et non urbaines du Canada, où la création de nouveaux emplois est souvent difficile. Les emplois dans la construction nécessaire à établir l'industrie et les emplois dans la production de cannabis sont souvent bien adaptés aux personnes ayant des compétences plus générales.

S'en tenant au thème de l'impact économique associé à la légalisation, nous devons noter qu'au-delà de la création directe d'emplois dans la culture du cannabis, il y a un aussi impact généralisé sur l'emploi dans les services auxiliaires comme les services agricoles, les tests en laboratoire et le développement de produits et la transformation du cannabis pour n'en nommer que quelques-uns. Le secteur de la recherche universitaire sur les cannabinoïdes est un autre exemple de secteur en émergence grâce à la légalisation.

L'émergence de commerces de vente au détail de cannabis a également un impact très important sur l'emploi puisque plus de 1500 magasins autorisés ont ouvert à travers le pays jusqu'à présent, et nous nous attendons à ce que ce chiffre atteigne 2500 au cours des 18 prochains mois. Notre industrie emploie aussi plusieurs avocats et même des diplômés de science politiques comme moi.

En ce qui concerne les revenus de l'état liés au cannabis, Le gouvernement du Canada a élaboré la politique fiscale sur la légalisation du cannabis sur une base partagée avec les provinces et les territoires. Cela comprend le partage de la distribution des taxes d'accise qui collectée par le gouvernement fédéral et redistribuée à 75% aux provinces. Ces taxes doivent être payées par les producteurs. Les taxes de vente sont payées par les consommateurs et collectées par les provinces lors de la vente au détail. De plus, les coûts reliés à la réglementation ont fait l'objet d'un arrêté ministériel qui prévoit le recouvrement de ces coûts auprès de l'industrie.

Bien que la Loi sur le Cannabis soit une loi fédérale, les juridictions provinciales et territoriales sont responsables des décisions politiques liées à la distribution et à la vente au détail de cannabis dans leur juridiction, ce qui donne lieu à une mosaïque de modèles reflétant une approche uniquement canadienne.

Dans la province de l'Alberta par exemple, les magasins privés qui vendent de l'alcool jouent un rôle de longue date. Ce modèle a été étendu au cannabis et les consommateurs de cette province ont accès au plus vaste réseau de boutiques de cannabis au Canada. Le Québec a tant qu'à lui créé la Société Québécois du Cannabis et a privilégié un monopole d'État avec un mandat de responsabilité sociale.

Les ventes en ligne autorisées diffèrent d'une province à l'autre, tout comme les règles concernant la livraison de cannabis directement aux consommateurs. Bien que ces règles reflètent la nature unique du Canada, il faut noter que le potentiel de complexité des opérations croît de façon exponentielle pour les producteurs qui vendent leurs produits dans les différentes provinces.

Du point de vue du consommateur, le marché du cannabis a connu une évolution très régulière au cours des deux années. Le marché s'est ouvert en mettant l'accent sur le cannabis traditionnel de fleurs sèches et à l'occasion du premier anniversaire de la légalisation, le gouvernement a mis en œuvre une réglementation dite du «Cannabis 2.0» qui permettait d'offrir une gamme beaucoup plus large de produits aux consommateurs.

La gamme de produits continue de s'élargir chaque jour et il y en a encore beaucoup d'opportunités d'innovation dans le marché. Par exemple, plusieurs compagnies ont développé des partenariats avec des géants de l'industrie du breuvage afin de créer une nouvelle génération de breuvage infusés au cannabis. On peut s'attendre à ce que ce modèle s'étende éventuellement à d'autres produits de consommation, comme les produits de beauté par exemple.

Notre association a produit un bulletin en octobre dernier afin de souligner le deuxième anniversaire de la légalisation et, dans le cadre de l'exercice, nous avons demandé à une firme spécialisée de réaliser un sondage d'opinion publique. Ayant déjà fait cet exercice il y a deux ans, cela nous a permis de comparer les résultats. Déjà en 2018, nous avons constaté que l'acceptation par le public de l'initiative de légalisation était élevée. Depuis, nous constatons que ce chiffre ne cesse d'augmenter.

En 2020, plus de 3 Canadiens sur 4 appuyaient ou acceptaient la légalisation. Ce qui est d'autant plus intéressant est que cet appui transcende les âges, le sexe ou l'appui à un parti politique, ce qui prouve que la légalisation est loin d'être la pomme de discorde que certains politiciens voudraient qu'elle soit.

Il y a évidemment encore beaucoup d'amélioration qui peuvent être apportés au régime canadien. Par exemple, le Canada fait de très lents progrès en matière d'amnistie pour ceux qui sont entravés par des condamnations pénales mineures liées au cannabis. Nous croyons qu'une approche plus globale et proactive est nécessaire pour assurer la justice sociale à de nombreux Canadiens, y compris ceux qui sont touchés de manière disproportionnée parmi les Canadiens racialisés ou autochtones.

Comme la revue de la loi est prévue pour le troisième anniversaire de son entrée en vigueur, l'Industrie se prépare à cet exercice. Nous en profiterons assurément pour demander au gouvernement de mettre plus d'emphasis sur la valorisation économique de l'industrie. Nous devons entre autres avoir une discussion avec le législateur sur le poids réglementaire qui pèse sur les producteurs. Nous avons certes fait des progrès pour combattre le marché illicite, mais nous ne serons pas en mesure de compétitionner à armes égales tant que le gouvernement ne procédera pas à certains changements qui s'imposent dans son approche.

En terminant et si je peux me le permettre, si C3 peut vous donner un conseil afin d'encadrer le développement éventuel d'une industrie du cannabis française, ce serait de ne pas négliger le volet de la valorisation économique en plus de vous pencher sur les objectifs de politiques publiques.

Bien que je ne maîtrise peut-être pas toutes les subtilités propres au contexte français, les chances sont qu'il existe déjà une industrie du cannabis qui est caché et non-réglémentée comme celle qui existe au Canada et dans tous les pays. En fin de compte, c'est une opportunité incroyable pour le gouvernement de créer des dizaines de milliers de bons emplois surtout dans les départements en province tout en protégeant la santé publique. Du point de vue canadien, je peux vous dire que c'est rafraichissant de voir cette industrie sortir de l'ombre.

Encore une fois je vous remercie pour l'invitation et je suis disponible pour répondre à vos questions.